MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de la formation continue, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, session 2026

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de la formation continue, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, au titre de l'année 2026 :

Monsieur PIEYRE Clément, Conservateur général, président, Ens de Lyon, Lyon.
Madame FONTANIEU Valérie, IGR, vice-présidente, Ens de Lyon, Lyon.
Madame FILLON Brigitte, IGR, experte, Université Lyon 2, Lyon.
Monsieur CHAREYRON Pierre, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional, Rectorat de Lyon, Lyon.
Monsieur PONS Xavier, Professeur des universités, Ens de Lyon, Lyon.
Madame PONSOT Delphine, IGR, suppléante, Ens de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le14/09/2026

Pour le président de l'ENS de Lyon
et par délégation
La directrice générale des services

Cécile O'BRIEN